

8 Faits divers & Justice

Insolite à Lébamba

Deux tombeaux pour un cercueil

GJMB
Lébamba/Gabon

JAMAIS le commun des Louvanois n'avait connu pareil comportement autour d'un mort. Une femme, Marie Yvette Mouèdi, domiciliée au quartier Makombo, dans la commune de Lébamba, est décédée la semaine dernière aux portes de l'hôpital de Bongolo. Elle y avait été conduite en urgence par des membres de sa famille, à la suite d'un étouffement qu'elle aurait ressenti après avoir consommé, dit-on, un jus de fruit. Le personnel médical n'aura fait, hélas, que constater son décès.

Depuis lors, beaucoup de choses se disent autour de cette mort, certains habitants allant jusqu'à suspecter un empoisonnement. Deux suspects seraient d'ailleurs en ce moment en détention à la prison centrale de Mouila chef-lieu de la province de la Ngounié

Mais depuis ce décès, le torchon brûle entre la



Photo : GJMB

Des jeunes s'affairent à ôter la terre recouvrant le cercueil mis en terre devant la porte de la maison familiale du mari.



Photo : GJMB

Après l'avoir exhumée, des membres de la famille ramènent la bière vers la tombe initiale.

famille de la défunte, une trentenaire, et celle de son conjoint. Les parents de Marie Yvette Mouèdi exigent que les circonstances de sa mort soient élucidées, que ses sous-vêtements leur soient remis et que la forte somme d'argent qu'elle gardait autour de sa ceinture, et qui aurait miraculeusement disparu, soit rendue avant l'organisation des obsèques.

La tension entre les deux parties étant devenue très forte, les autorités ont vite fait de les convier pour trouver ensemble un terrain d'entente. Et pour y voir clair et laisser les choses se



Photo : GJMB

Avant l'arrivée du cercueil, le caveau était déjà rempli de cailloux et de morceaux de bois, qu'il a fallu extraire pour enfin inhumer la défunte.

calmer, il est question que le corps soit gardé à la maison des pompes funèbres de Mouila. Mais alors que la dépouille se trouve toujours dans le chef-lieu de

la Ngounié, aucune réunion de concertation n'est envisagée entre les deux familles, comme les autorités le leur avaient demandé. Il en sera ainsi jusqu'à la date

de la sortie du corps, toutes les charges funéraires étant supportées par les parents de la défunte.

Cette double perte suscite, dès lors, de la colère chez ces derniers, qui décident de passer la vitesse supérieure, en allant déposer la dépouille chez la famille de l'homme. La bière y passera toute une nuit, tandis que le décor funéraire a été planté chez les parents de la disparue. De même, alors qu'un tombeau a été apprêté pour recevoir le corps de Marie Yvette Mouèdi chez les siens, ses parents décident, séance tenante, de

creuser un autre caveau au domicile des parents du veuf, à quelques pas seulement de l'entrée principale de la maison. Ce samedi 16 janvier 2016, il est 11 heures lorsque la bière contenant le corps est mise en terre.

Mais cet emplacement étant inapproprié, en vertu de la réglementation en vigueur brandie par les autorités, des négociations en vue de l'exhumation du cercueil pour l'enterrer dans le caveau initial, sont donc lancées et aboutissent tout de même, au prix de nombreuses supplications adressées à une foule surchauffée de parents. Là encore, les parents restés sur place ont difficilement accepté cette démarche, barricadant la voie d'accès au sépulcre et tentant même de le boucher complètement.

Fort heureusement, la sagesse ayant prévalu, la tombe a été de nouveau nettoyée et le corps de Marie Yvette Mouèdi a enfin été inhumé. Définitivement.

Lutte contre l'immigration clandestine

Huit clandos débusqués dans un camion de banane

ANS
Oyem/Gabon

HUIT immigrés clandestins originaires, tous Ouest-Africains, ont été interpellés, mercredi dernier vers 22 heures, par la brigade de gendarmerie d'Akam-Essatouk, au poste de contrôle de Koumassi, dans la province du Woleu-Ntem.

A bord d'un véhicule de marque Canter immatriculé CL-207-AA, chargé de régimes de banane qui tentait de rallier Libreville, sept Maliens et un Ivoirien ainsi que le conducteur Pancho Ibrahim, un ressortissant camerounais et son assistant Ghislain Essa, de nationalité gabo-



Photo : Alexis NDONG SIMA

Les huit passagers clandestins après leur interpellation.

naise, ont interpellés puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, par le parquet de cette localité pour immigration clandestine et complicité.

Selon une source proche du dossier, les huit clandestins qui voulaient se rendre à Libreville, - que de nombreux ressortissants de pays africains continuent à considérer comme un Eldorado -, étaient entrés illégalement sur le territoire gabonais grâce à des complicités. Parvenus à Bitam, chef-lieu du département du Ntem, ils prennent attache avec Pancho Ibrahim et Ghislain Essa, assurant tous deux le transports des vivres frais entre la ville des Trois-Frontières et la capitale gabonaise, pour le compte d'un expatrié, en vue de les convoyer jusqu'à Libreville, leur Terre promise. Les deux parties s'accor-

dent alors sur les modalités de ce voyage qui coûterait à chaque candidat à l'immigration clandestine la somme de 200.000 francs payable en deux tranches. 50 000 francs exigibles au départ, le reste à l'arrivée.

Pour tromper la vigilance des Forces de sécurité, Pancho Ibrahim fait aménager dans le camion un endroit insoupçonnable pour parquer ses "passagers" au milieu de la cargaison des régimes de bananes et autres produits vivriers. Il exige que l'embarquement se fasse dans un endroit discret à la faveur de l'obscurité. Une fois la bâche recouverte, le camion peut enfin partir.

Très sûr de lui, le routier et son aide mettent le cap sur Libreville tout joyeux à l'idée qu'ils empocheront 1.600.000 francs à destination. Mais leurs rêves s'évanouissent au poste d'Akam-Essatouk. La vérification des pièces afférentes à la circulation du véhicule ayant été faite sans problème, les gendarmes procèdent ensuite, au moyen d'une lampe torche, à une fouille minutieuse de celui-ci. C'est en relevant la bâche, perçoivent-ils des ombres humaines gesticulant au

milieu des bananes et vivres frais. Interpellés, puis conduits au poste, les sans-papiers se mettent tout de suite à table et relatant, dans les moindres détails, leur odyssee jusqu'à Bitam. De même, Pancho et son complice présumé sont confondus

mais avouent ne pas être à leur premier coup. Ils feraient même partie d'un vaste réseau de passeurs, qui a des ramifications dans la vallée des Trois-Frontières, considérée, aujourd'hui, comme plaque tournante de l'immigration clandestine au Gabon.



Photo : Alexis NDONG SIMA

Pancho et son acolyte Essa vont rendre des comptes à la Justice pour leur rôle présumé de "passeurs" de clandestins.

